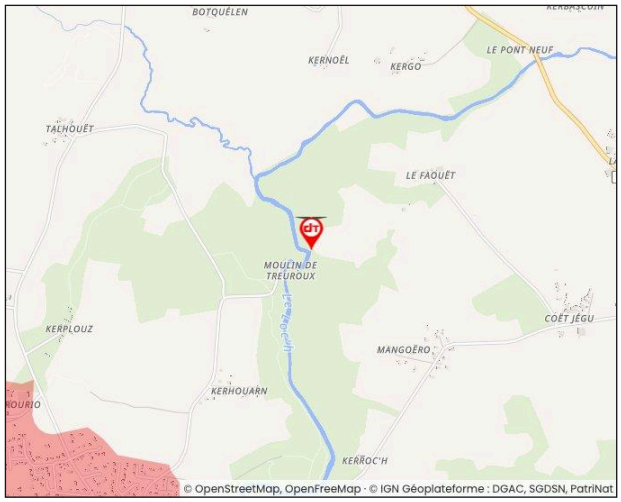
# Moulin de treuroux

Eau · Morbihan

| | |
|---|---|
| **Coordonnées GPS** | 47.72991, -2.98693 |
| **Altitude** | 25 m |
| **Hauteur maximale** | 120 m max |
| **Accès** | Accès à pied < 1 000 m |
| **Aérodrome le plus proche** | Hélistation de Chubert Centre Hospitalier<br>19 km, direction E · spot 15 m plus haut |
| **Référence du spot** | 314551 |




Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

## Soleil (heures locales, UTC+01:00)

| Jour | Aube | Lever | Coucher | Crépuscule | Durée du jour | Heure dorée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Mar. 17 nov.** | 07:47 | 08:20 | 17:33 | 18:07 | 9 h 12 | 08:20–09:09 · 16:45–17:33 |
| **Mer. 18 nov.** | 07:48 | 08:22 | 17:32 | 18:06 | 9 h 10 | 08:22–09:11 · 16:44–17:32 |
| **Jeu. 19 nov.** | 07:49 | 08:23 | 17:31 | 18:05 | 9 h 07 | 08:23–09:12 · 16:42–17:31 |

## Aérodromes à proximité

| Aérodrome | Type | Distance | Altitude |
|---|---|---|---|
| Hélistation de Chubert Centre Hospitalier | Hélistation | 19 km, direction E | 10 m |
| Aéroport de Vannes-Meucon | Aéroport | 20 km, direction E | 136 m |

## Description

Le Moulin de Treuroux est un ancien moulin qui moulait autrefois des céréales destinées à l'alimentation animale le long de la rivière Loc'h à Brec'h, une commune du département du Morbihan en Bretagne, dans le nord-ouest de la France[12]. Elle remonte au XVIe siècle et a conservé sa roue qui fonctionne encore aujourd'hui[3]. C'est également sur place qu'un événement historique s'est produit en 1815, lorsque les troupes de Napoléon ont traversé le pont qui fut ensuite restauré et agrandi[1]. C'est aujourd'hui un lieu de promenades familiales et d'activités canoë, ainsi qu'une crêperie qui sert des crêpes maison et des boissons locales[2]. Vous pourrez profiter de la beauté naturelle et de la tranquillité de la rivière, des nénuphars (nénuphars) et des demoiselles bleues (demoiselles bleues) qui y vivent[2]. C'est un endroit charmant et relaxant à visiter si vous êtes dans la région.

**Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.**

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=314551

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

# Préparer le vol

## Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

## Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

*Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.*

## Liens utiles

**Carte des zones UAS autour du spot :** https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=47.72991&lon=-2.98693
**Bibliothèque du télépilote :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
**Guide DGAC de la catégorie ouverte :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
**Enregistrement et formation (AlphaTango) :** https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
**NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) :** https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

## Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.